SESSION 2023
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion - Mayotte

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
E5 ANALYSE TECHNIQUE

Intitulé : Services aux personnes et aux territoires

Durée : 150 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte 10 pages

SUJET

Monsieur et Madame Masson, trentenaires et parents d'une petite Hortense, âgée de 24 mois, sont tous les deux infirmiers. Madame Masson attend son deuxième enfant. Suite au confinement lié à la pandémie du Covid-19, ils ont fait le choix de quitter leur appartement du centre-ville de Lyon pour aller s'installer dans une grande maison, au sein de la commune rurale d'Engins, située au cœur du Parc Naturel Régional du Vercors, à 17 kilomètres de Grenoble. Ils travaillent désormais au sein du Centre Hospitalier de Grenoble.

Monsieur et Madame Masson sont à la recherche d'un nouveau mode de garde pour leur fille Hortense et leur futur enfant. Le Centre Hospitalier est doté d'une crèche, réservée au personnel soignant.

Le **document 1** présente les spécificités de la crèche hospitalière.

1.1 Identifier les spécificités de l'organisation d'une crèche hospitalière.

1.2 Présenter les avantages et les inconvénients de ce mode de garde pour Hortense et ses parents.

1.3 Expliquer les mesures mises en place par la crèche hospitalière pour favoriser « la sécurisation de ces jeunes enfants ».

Après quelques jours passés à la crèche, madame Masson découvre sur la peau d'Hortense de nombreuses vésicules qui la démangent. Elle emmène sa fille chez le pédiatre. Il diagnostique la varicelle et lui conseille d'éviter de s'occuper de sa fille jusqu'à ce que les boutons soient secs et forment une croûte.

Le document 2 présente la maladie de la varicelle.

2.1 Relever les symptômes conduisant madame Masson à soupçonner la varicelle.

2.2 Préciser l'agent pathogène responsable de la maladie.

2.3 Expliquer la préconisation du médecin consistant à éviter tout contact mère-fille jusqu'à ce que les boutons soient secs.

Grâce au comité d'entreprise de l'hôpital, la famille Masson a décidé de participer à « la fête du bleu du Vercors-Sassenage » qui a lieu à Autrans-Méaudre en Vercors, à 20 kilomètres d'Engins.

Le document 3 présente l'affiche de l'évènement.

3.1 Repérer les images de la ruralité véhiculées dans ce document.

Le document 4 présente la fête du bleu.

3.2 Identifier trois éléments dans cet évènement pouvant répondre aux attentes d'une famille nouvellement installée dans la région.

3.3 Montrer l'influence de la découverte des savoir-faire locaux labellisés sur les pratiques de consommation alimentaire de la famille Masson.

Quelques jours après la fête du bleu, Hortense est malade et fatiguée : malaises à répétition, besoin de beaucoup s'hydrater. Madame Masson pense à une intoxication alimentaire mais le pédiatre diagnostique un diabète de type 1. Elle rencontre la directrice de la crèche pour mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) pour Hortense.

Le **document 5** présente le P.A.I. destiné aux enfants accueillis en collectivité.

4.1 Proposer des adaptations à la vie en crèche s'inscrivant dans le P.A.I. d'Hortense.

4.2 Prodiguer à la famille des conseils alimentaires adaptés au diabète d'Hortense.

En déménageant, monsieur Masson s'est également rapproché géographiquement de ses parents. Son père, 70 ans, est atteint de la maladie de Parkinson. On lui administre de la dopamine.

Le document 6 présente la maladie de Parkinson.

5. Schématiser, sur la copie, l'action de la dopamine au niveau de la synapse.

Indications d'évaluation

Capacités professionnelles	Critères d'évaluation	Questions	Barème
C5- Analyser les besoins des personnes liés à une activité de service	Utilisation maîtrisée des connaissances	4.1	3
		4.2	
	Repérage pertinent d'informations	1.1	1
		2.1	2
		2.2	
		3.1	2
	Réalisation d'un modèle et/ou d'un outil scientifique	5	3
	Mise en œuvre d'un raisonnement	1.2	2
		1.3	2
		2.3	2
		3.2	2
		3.3	1
TOTAL			20 points

DOCUMENT 1

Les spécificités d'une crèche hospitalière

Des amplitudes d'ouverture et d'horaires hors normes

La grande spécificité des crèches hospitalières, c'est leur public : les enfants des agents hospitaliers. Car de cette spécificité tout découle : les amplitudes d'ouverture sur l'année, les horaires atypiques et par conséquent des plannings casse-tête. Les agents hospitaliers, quels qu'ils soient, ont des horaires variables, des alternances jour/nuit, des week-ends travaillés avec des récupérations en semaine, etc. Et tout change d'un mois ou d'une semaine sur l'autre. Les crèches hospitalières pour la plupart se mettent au diapason : amplitudes horaires allant souvent de 6 h à 22 h. Avec des nuances. Soit 16 heures par jour environ lorsque la moyenne des crèches sont ouvertes 11 heures par jour. Par ailleurs, elles sont ouvertes quasiment toute l'année, week-end et jours fériés compris. En moyenne, les crèches en France sont ouvertes 223 jours par an, les crèches hospitalières le sont plus de 300 jours.

Les plannings atypiques et variables ont forcément des conséquences sur l'organisation, y compris pédagogique, de la crèche. Toutes les directrices là encore sont unanimes : il faut prêter une attention particulière au rythme de chaque enfant. Il faut mettre en place un système de référence rassurant mais assez souple. « Les enfants sont déjà suffisamment chamboulés, inutile d'en rajouter, c'est vraiment aux professionnels de s'adapter aux besoins des enfants et des familles », souligne la directrice. À Grenoble, les crèches privilégient l'approche d'un référent par enfant, pas forcément présent, mais assurant son suivi. À Lyon, c'est un binôme de référents qui a été privilégié, ils travaillent en horaires complémentaires pour chaque enfant. La directrice précise : « On travaille beaucoup en observation. Il n'y a pas de journée-type. Par exemple, les enfants sont couchés ou vont se coucher quand ils en ressentent le besoin car tous ne se seront pas levés à la même heure ». « On essaie vraiment d'accueillir les enfants avec bienveillance en respectant leur rythme et en leur donnant des repères », ajoute-t-elle. Enfin, les transmissions sont parfois perturbées par ce que vivent les parents dans leur travail à l'hôpital. « Il faut parfois leur ménager un sas de décompression avec l'équipe d'encadrement de la crèche » note la directrice. Quand on a été confronté à la mort par exemple, pas facile de retrouver son enfant dans la foulée…

d'après *www.lesprosdelapetiteenfance.fr*

DOCUMENT 2

QU’EST-CE QUE LA VARICELLE ?

La varicelle est une maladie infectieuse très fréquente, avec éruption cutanée de vésicules. Elle est due au virus varicelle-zona (VZV) qui appartient au groupe des herpès-virus.

La transmission du virus de la varicelle se fait :

- par contact direct avec les vésicules cutanées et muqueuses ;

- mais aussi par voie respiratoire, par inhalation de gouttelettes de salive émises par une personne malade durant une période de 2 jours avant la survenue de l'éruption cutanée.

Une personne est contagieuse 24 à 48 heures avant l'apparition des rougeurs et pendant environ une semaine, c'est-à-dire jusqu'à ce que les vésicules ou bulles soient sèches et forment une croûte.

Lorsqu'une femme enceinte non immunisée contracte la varicelle, le virus est transmis à l'enfant par voie trans-placentaire.

La contamination par une personne atteinte par la varicelle est suivie d'une période d'incubation de 10 à 21 jours pendant laquelle l'enfant n'a pas de symptôme.

Puis l'enfant présente :

- une fièvre modérée jusqu'à 38°C, avec des maux de tête éventuels ;

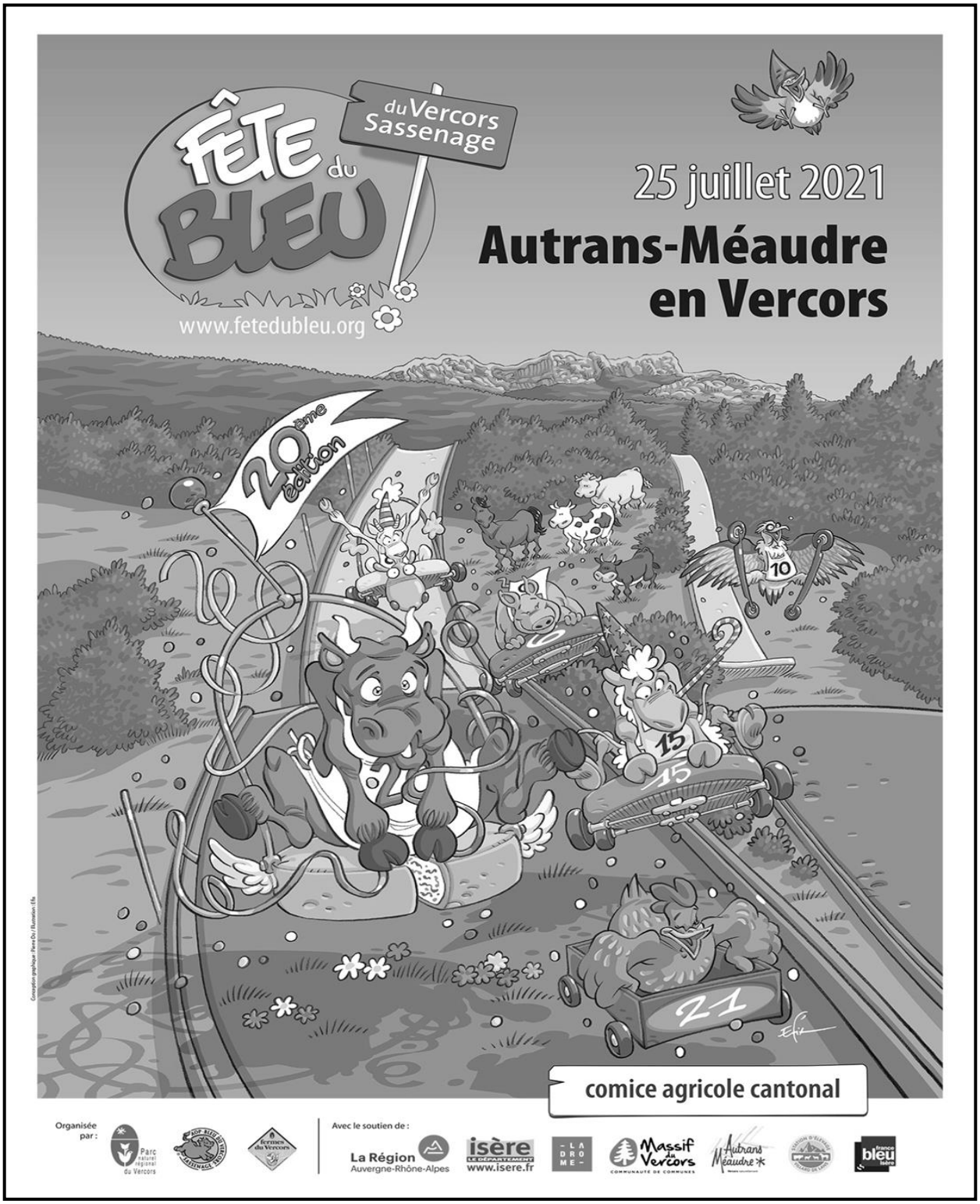
- des rougeurs surélevées de la peau sur lesquelles apparaissent rapidement des vésicules molles entourées d'une auréole rouge. Les vésicules mesurent de trois à quatre millimètres de diamètre, sont remplies d'un liquide clair (aspect de gouttes de rosée) qui se trouble rapidement ;

- de fortes démangeaisons cutanées.

Extrait du site Ameli.fr

DOCUMENT 3

Affiche de la fête du bleu du Vercors-Sassenage, 25 juillet 2021, Autrans-Méaudre en Vercors.



Source : site officiel du Parc naturel régional du Vercors (https://www.parc-du-vercors.fr)

DOCUMENT 4

« 20ème Fête du bleu du Vercors-Sassenage à Autrans-Méaudre en Vercors »

Elle est de retour ! ... Mais qui ça ? La Fête du Bleu du Vercors-sassenage !



Et pour sa 20ème édition, c'est le village de **Autrans-Méaudre en Vercors** qui va vous étonner, émerveiller, faire papillonner vos palais et amuser petits et grands. Entre agriculture, culture et festivités, le Parc du Vercors ouvrira le temps d'un week-end son plus beau jardin secret, pour le plaisir de tous.

Lors de la Fête du Bleu, c'est tout un territoire qui s'ouvre aux visiteurs (20 000 chaque année), pour leur faire partager son goût des bonnes choses (plus de deux tonnes de Bleu du Vercors-Sassenage sont vendues ou dégustées dans des préparations culinaires originales) et découvrir les nombreux savoir-faire locaux. Les agriculteurs sont heureux de montrer le dynamisme de l'agriculture du Vercors et leur engagement dans de nombreux gages de qualité : Appellation d'Origine Protégée (AOP), Indication Géographique Protégée (IGP), Agriculture Biologique, Marque Parc.

Le massif du Vercors recèle de nombreuses autres richesses : artisanat, nature exceptionnelle à découvrir lors de balades ou activités sportives, chaleur de l'accueil, nombreuses associations et actions collectives…

Programme du samedi

Animation : Fresque du Climat.

Stand auteurs (conférences) : Le Journal géologique du Vercors par Patrick Marcel, Les trois anciens châteaux forts du Vercors central par Patrick Ollivier-Eliott**.**

Village plein air et enfants : atelier dessin pour enfants autour de la ferme et valise pédagogique autour du numérique - à partir de 2 ans / Stand maquillage.

Cœur de village (Bibliothèque-Ludothèque de St Laurent) :

- ludothèque : jeux de société sur place sur le thème de la nature, des animaux, de la ferme (initiations, découvertes) ;

DOCUMENT 4 (suite et fin)

- bibliothèque : expo de livres de couleur bleue, coin lecture (enfants, adultes) à l'intérieur et sur la terrasse ;

- grainothèque : valorisation de l'espace avec distribution gratuite de graines, troc de plants et boutures. Livres jardinage et cuisine.

Chapiteau Savoir-Faire : À la rencontre des artisans et producteurs fermiers, visiteurs, consommateurs, venez (re)découvrir nos produits du terroir ! Vous attendez de nous des produits de qualité, nous vous offrons, en plus, savoir-faire, traçabilité, respect de l'environnement et du bien-être animal !

Village agricole - graines d'éleveurs - pour les enfants : goûter à base des produits du Vercors.

Spectacles : Majestic 99/CCRV « Sauvons Gugus ».

Observations naturalistes sur la Butte de la Vierge.

Stand Parc - Produits du Vercors : compose ta brochette / ton menu : (Re)découvrez les produits emblématiques du territoire et régalez-vous en jouant au jeu « ma brochette du Vercors » pour comprendre les différents signes de qualité.

Randonnée spéléo, sentier sonore.

Concerts, déambulations musicales.

Spectacle.

Modifié d'après le site Internet "Le Guide du Fromage" (https://www.leguidedufromage.com)
et le site du "Parc naturel régional du Vercors" (https://www.parc-du-vercors.fr)

DOCUMENT 5

Le Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) encadre l'accueil des petits atteints de troubles chroniques

Le Projet d'Accueil Individualisé permet à des enfants atteints de troubles de santé d'être néanmoins accueillis en collectivités. Il est régi par une circulaire datant de 2003 qui définit les conditions d'accueil d'enfants souffrant par exemple d'allergie alimentaire mais aussi de diabète ou d'épilepsie. Le P.A.I. a pour but de permettre à des bébés et jeunes enfants souffrant de troubles de santé chroniques d'être accueillis dans une crèche, un multi-accueil ou une halte-garderie, en toute sécurité. C'est pourquoi - et la circulaire le précise bien - le P.A.I. doit être le fruit d'une réflexion commune entre les différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant : parents, médecins et /ou tout autre professionnel de santé, mais aussi de l'équipe s'occupant de l'enfant lors de ses journées à la crèche.

Le rôle de chacun bien défini

Le rôle de chacun, et la complémentarité de leurs interventions, est inscrit noir sur blanc dans ce document. Tout comme doivent y être clairement énoncées *«* les modalités particulières de la vie quotidienne dans la collectivité et les conditions d'intervention des partenaires. Sont notamment précisés les conditions des prises de repas, les interventions médicales, paramédicales ou de soutien, leur fréquence, leur durée, leur contenu, les méthodes et les aménagements souhaités *».* Le P.A.I. définit donc toutes les adaptations à apporter à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence au sein de la collectivité.

La famille au cœur du dispositif

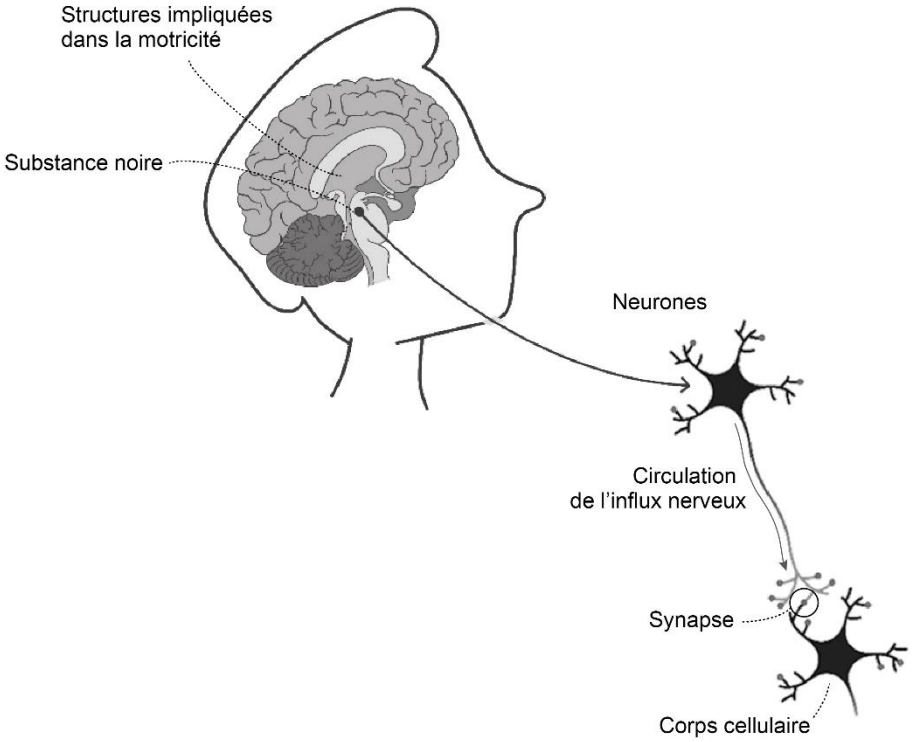
Le P.A.I. est mis au point, à la demande de la famille, ou en accord et avec la participation de celle-ci, par la direction de l'établissement d'accueil, à partir des besoins thérapeutiques, précisés par le médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie. Selon la nature du trouble de santé, il appartient au médecin prescripteur, avec l'autorisation des parents, d'adresser au médecin de la collectivité, une ordonnance précise.

D'après https://lesprosdelapetiteenfance.fr

DOCUMENT 6

La maladie de Parkinson

Chez les personnes atteintes de la maladie de Parkinson, on observe une disparition progressive des neurones dopaminergiques (qui produisent de la dopamine) situés dans une zone profonde du cerveau nommée substance noire. La dopamine est un neurotransmetteur impliqué dans la motricité. Son déficit entraîne des troubles du mouvement.



D'après www.abbviecare.fr/maladie-parkinson/